

Belmont, le 9 avril 2026

**Préavis n° 08/2026
Au Conseil Communal**

**Crédit-cadre pour la rénovation du
réseau d'eau potable**

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Constats et méthodologie appliquée	3
2.1. Techniques d’entretien et coûts associés.....	4
3. Secteurs concernés.....	4
3.1. Évaluation du crédit-cadre.....	5
4. Subventions	6
5. Charges d’amortissement.....	6
6. Conclusions	7

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis est destiné à simplifier le processus administratif et financier pour l'entretien du réseau d'eau potable communal. Cette manière de faire permet de planifier les travaux durant la prochaine législature 2026-2031. Il ne concerne que les travaux relatifs au réseau de conduites d'eau potable qui, par leur âge, nécessitent un renouvellement.

Si un autre service (assainissement, électricité, télécom ou CAD) est touché, des préavis spécifiques seront présentés ultérieurement, en y intégrant la superstructure routière (chaussée dans son intégralité), selon la priorité.

Le réseau d'eau potable communal a fait l'objet d'un suivi de travaux d'entretien et de la mise en place de documents de gestion et planification approuvée par l'office de la consommation du Canton de Vaud (OFCO). Il comprend 2 km de conduites d'adduction et 21 km de conduites de distribution, soit au total 23 km de conduites environ.

Le projet de rénovation des conduites d'eau potable a deux objectifs principaux

- Amélioration de la sécurité incendie du réseau communal.
- Remplacement de conduites vétustes concernées par des fuites.

2. Constats et méthodologie appliquée

Nous avons pris comme référence le nombre de fuites relevé par secteur. En effet, cette information donne une bonne idée de l'état des conduites existantes sur le territoire communal.

La qualité constructive de l'époque consistait à poser des conduites en fonte ou fonte ductile sur des plots en bois posés de manière régulière et servant de calage, le remblayage autour de celle-ci aurait dû être réalisé avec du sable. Force est de constater que, lors des dernières fuites, et en particulier celles concernant le chantier du Burenoz, ce remblayage était réalisé avec de la grave composée de blocs de plus ou moins grandes dimensions pouvant créer des points durs.

Par l'usure du temps, les blocs de calage en bois se sont dégradés, provoquant ainsi des tassements ponctuels et, par le contact avec ces blocs, des ruptures à répétition.

Cette constatation est la cause quasi permanente de ruptures relevées ces dernières années.

Nous relevons également que, depuis 2020, 35 fuites sur le réseau d'eau communal ; dont une dizaine sur la conduite de Burenoz-Chaffeises désormais remplacée à neuf lors des travaux ; se sont produites pour un coût moyen de CHF 8'000.00 par intervention. Il n'en reste pas moins qu'un montant d'environ CHF 200'000.00 a été dépensé pour réparer ces fuites.

La politique communale de remplacement de ces conduites prévoit aujourd'hui, dans la mesure du possible, la pose de conduites en PE-HD (polyéthylène) pression, matériau stable,

résistant et de nouvelle génération. Ces conduites sont ensuite remblayées avec du sable.

2.1. Techniques d'entretien et coûts associés

Pour l'établissement de ce crédit-cadre, nous avons calculé un prix moyen au ml de fouille, pour des travaux de génie civil (GC) et appareillage (APP), selon le tableau suivant

Code	Mesure	Coût [CHF/ml]
GC	Fouille section 80*120 cm environ dans enrobé	700.00
APP	Prix moyen pour des conduites en PE HD selon diamètre défini dans les PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau)	300.00

3. Secteurs concernés

Comme évoqué dans le préambule, dans le cadre de ce préavis, seuls les projets ne nécessitant pas de coordination avec d'autres services ou de réfection globale de la superstructure routière sont concernés. Si des services (assainissement, électricité, chauffage à distance) sont concernés, ils feront l'objet de préavis spécifiques avec une réfection des revêtements routiers (par exemple, chemin de la Mouette).

Sur la base de notre PDDE et des zones sensibles en matière de fuites, nous avons priorisé et défini dans un premier temps les secteurs mis en évidence ci-dessous ainsi qu'une projection intentionnelle sur la législation à venir soit :

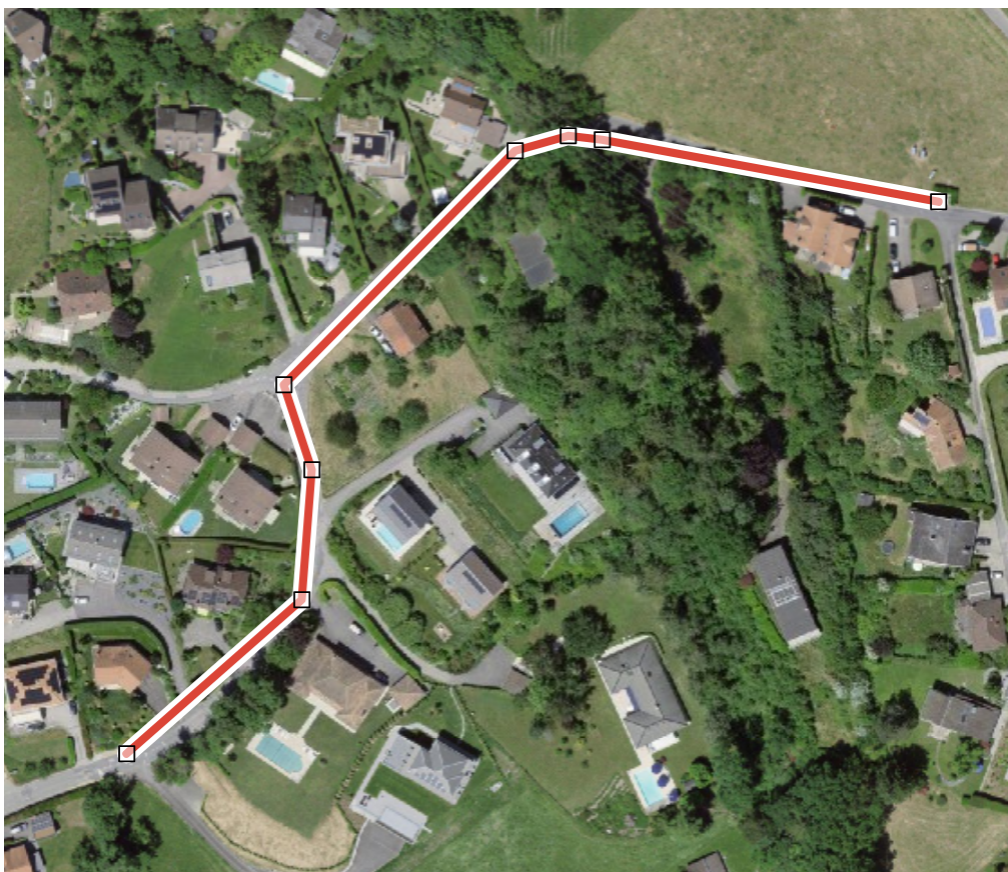
- Chemin de Malavaux 110 ml



- Chemin de la Guibaude 125 ml



- Chemin de Crau au Fer 340 ml



Cette projection de planification pourrait, en cas d'évènements extraordinaires, subir une modification.

3.1. Évaluation du crédit-cadre

La période prise en considération est la législature 2026-2031. Une prochaine tranche sera demandée lors de la prochaine législature afin de garantir un taux de renouvellement des structures cohérent. Le tableau ci-dessous indique les montants prévisibles sur 5 ans :

Montants en CHF	Dans budget de fonctionnement Avant-Projet	Dans préavis 08/2026
Ingénieur hydraulicien en soutien	0.00	30'000.00
Selon zones identifiées et 2.1, soit 575 ml à CHF 1'000.00 / ml	0.00	575'000.00
Évolution prévisible environ 300 ml à CHF 1000.00/ ml	0.00	300'000.00
Géomètre	0.00	5'000.00
Divers et imprévus 10%	0.00	90'000.00
Total intermédiaire	0.00	1'000'000.00
TVA 8.1 %	0.00	81'000.00
Montant TTC	0.00	1'081'000.00
Montant TTC demandé pour la législature 2026-2031		1'100'000.00

4. Subventions

Dans la mesure où le renouvellement des conduites implique une optimisation de la défense incendie (remplacement de bornes hydrantes, augmentation du calibre des conduites, etc.), des demandes de subvention seront adressées à l'Établissement Cantonal d'Assurances (ECA).

5. Charges d'amortissement

Les amortissements par annuités égales sur 60 ans des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Crédit-cadre législature 2026-2031			
Compte de charges	Compte de Bilan et immobilisation	Montant	Amortissement annuel
430.3311.00	9144.00.00/20260801 Réseau d'eau potable	CHF 1'100'000.00	CHF 18'333.35

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 08/2026 du 9 avril 2026 « Crédit-cadre pour la rénovation du réseau d'eau potable »,
- Ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC, destiné à financer les travaux exécutés par tranches annuelles variables, selon les zones, pour la rénovation du réseau d'eau potable, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.

Direction des Travaux et des Services industriels
Philippe Michelet

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal


Grégoire Vagnières